

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

FICHE PAYS MISE A JOUR OCTOBRE 2013



La Georgie ou « Sakartvelo » devient indépendante de l'Union soviétique en 1991.

Capitale: Tbilissi

Conflits entre les géorgiens séparatistes abkhazes et sud-ossètes – Rupture des relations diplomatiques avec la Russie depuis 2008 – Elections présidentielles en octobre 2013.

Membre de l'ONU et du Conseil de l'Europe. Souhaite devenir membre de l'OTAN, puis de l'Union européenne.



	Géorgie	France	Géorgie/France
Superficie	69 000 km2	552 000 km2	12%
Population *(a)	4,5 Millions	65,3 Millions	7%
PIB **	11,7 Mrd €	1 933 Mrd €	0,6%
Revenu national brut par habitant/mois en euros	361€	2264 €	16%
Indice de développement Humain	0,745	0,893	<
Rang/indice de développement humain	72ème	20ème	<
Espérance de vie des hommes **	70 ans	78,7 années	- 8,7 années
Espérance de vie des femmes **	78 ans	85,7 années	- 7,7 années
Taux de fécondité **	1,8	2,01	89%
Taux de naissances hors mariage **	50%	55,8%	- 5,8 points
Taux d'activité des hommes 15 à 64 ans*	74%	75,4	- 1,4 points
Taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans*	56%	66,7	- 10,7 points
Taux de chômage – 15 à 74 ans*	15,1%	10,3%	+ 4,8 points
Salaire minimum mensuel net	53€/mois	1120 €	5%

Sources : Banque mondiale , INED et OCDE – données 2012 (*) ou 2011 (**) (a)Hors Abkhazie et Ossétie du Sud – 4,7 millions avec ces deux régions.

LA PROTECTIONSOCIALE ET LA POLITIQUE FAMILIALE EN GEORGIE

I. ORGANISATION, DEPENSES ET FINANCEMENT

1. Organisation

Le Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales (http://www.moh.gov.ge) est chargé de la supervision générale.

30, K. Gamsakhurdia Ave,0160, ou 144, Tsereteli street - Tbilisi,Georgia Tel.: +(995 32) 221 235 – ou (995 32) 51 00 37) - Fax: +(995 32) 294 179

Les agences régionales et locales chargées de l'assistance sociale et de l'emploi mettent en oeuvre la politique de l'Etat.

2. Personnes couvertes

Il y a très peu de prestations sociales.

3. Dépenses

L'Etat finance les soins de longue durée, des dépenses liées à la maternité, à l'invalidité, à la vieillesse, aux survivants et à la pauvreté.

4. Financement

Depuis le 1er janvier 2008, les entreprises ne versent plus de cotisations sociales. Elles ont été remplacées par un financement par l'impôt sur le revenu dont le taux est passé de 12 à 25%.

II. FAMILLES ET POLITIQUE FAMILIALE

1. Quelques éléments sur les familles

La population géorgienne stagne après avoir diminué en raison de la faible natalité, de la mortalité relativement élevée et de l'émigration, en particulier de la part de certaines minorités. Le taux de naissances hors mariage élevé qui caractérise la Géorgie tient avant tout à la non déclaration à l'état civil de mariages célébrés religieusement¹.

2. La politique familiale

Jusqu'en 2006, il y avait deux aides spécifiques pour les familles :

- Pour les familles très nombreuses avec 7 enfants et plus de moins de 18 ans, une prestation est versée dont le montant est de 15 € (35 Laris) par mois et par famille.
- Pour les familles avec un enfant handicapé à charge, une prestation de 10€ (22 Laris) par mois est versée.

Depuis juillet 2006, ces aides ont été remplacées par une assistance sociale versées aux personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.

La gestion de la prestation relève du niveau central. Son montant est forfaitaire : 13 € (30,00 Laris ou GEL) pour la première personne du ménage et 11 € (24,00 Laris ou GEL) pour les suivantes.

¹ « La famille dans tous ses états : France, Géorgie, Lituanie, Russie » - Revue d'études comparatives Est-Ouest – Vol . 40 – 2009.

Le versement de l'aide n'est pas limité dans le temps si les ressources du ménage restent faibles. L'évaluation des ressources est réalisée au moins une fois tous les quatre ans, mais les personnes peuvent demander une nouvelle évaluation lorsqu'elles estiment que leur situation s'est détériorée.

L'accès à cette aide n'est pas soumis directement au montant des revenus et du patrimoine. Il dépend d'une évaluation indirecte du train de vie des ménages à partir de leur consommation ainsi que de leurs biens mobiliers et immobiliers. Les caractéristiques observables du train de vie des ménages sont enregistrées dans une base de données. Chaque caractéristique est pondérée, avec un « score calculé par un logiciel sur la base d'un modèle de régression linéaire ». Les caractéristiques qui font l'objet de la pondération la plus forte sont le logement, la vieillesse et le handicap. L'agence des services sociaux est chargée de cette évaluation.

III. ASSURANCE MALADIE MATERNITE

1. La couverture maladie

Le régime d'assurance maladie est financé directement par les employeurs (et non par des cotisations).

2. La maternité et les congés post-nataux

Le congé maternité est de 126 jours calendaires (140 jours en cas de complications). Les prestations de maternité sont financées par le budget de l'Etat, via l'Agence des services sociaux. Elles sont versées aux femmes salariées avec un montant de base qui varie en fonction de leur salaire mais ne peut dépasser 268 € (600 Laris ou GEL).

En cas de maternité, les soins de santé sont pris en charge par l'Etat.

Les ménages en dessous du seuil de pauvreté ont droit à des services d'assistance supplémentaires en cas de maternité.